

délibération :
D_2025_4_10

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L' an deux mille vingt cinq, le jeudi 23 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Octobre 2025

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Tableau des effectifs
: avancement de grade 2025**

Pouvoirs :

Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur GRAFFOUILLE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame PRADEL Céline, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le **23 juin 2025** ;

Le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit **au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025**.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, à temps complet.
- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi actualisé au **23 OCTOBRE 2025** :

RECAPITULATIFS des emplois PERMANENTS

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	Ouverts	Pourvus	Vacants
Rédacteur principal territorial 2 ^e classe	1	1	
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint administratif territorial	2	1	1
Adjoint territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	1	
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Technicien territorial	1	1	
Agent de maîtrise principal	1	1	
Agent de maîtrise territorial	2	1	1
Adjoint technique territorial	9	8	1
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	5	4	1
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	2	1	1
TOTAL TOUTES FILIERES	26	21	5

Depuis le 01/01/2022, un agent au grade d'adjoint technique est en disponibilité pour convenances personnelles.
Depuis le 01/07/2025, un agent au grade de technicien territorial est en disponibilité pour convenances personnelles.

Pour compléter l'information du Conseil, si le tableau des effectifs ci-dessus est retenu, la répartition des emplois à temps non complet serait la suivante :

GRADE	Nombre de poste	Temps travail
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	32/35
Agent de maîtrise principal	1	31/35
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	2	30/35
Adjoint technique territorial	1	31/35
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	2	31/35
Adjoint technique territorial	1	25.5/35
Adjoint technique territorial	1	26/35
Adjoint technique territorial	1	21/35
Adjoint technique territorial	1	7.52/35

RECAPITULATIFS des NON TITULAIRES

- postes ouverts , en raison d'un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité à temps complet ou non complet

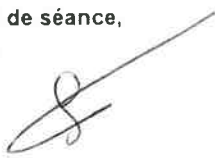
NOMBRE DE POSTES	SERVICE	GRADE	Temps complet Temps non complet
2	TECHNIQUES	Adjoint techniques territoriaux	TC /TNC
3	ECOLE / ENTRETIEN BATIMENTS	Adjoint techniques territoriaux	TC /TNC
2	SECRÉTARIAT MAIRIE	Adjoint administratifs territoriaux	TC /TNC
1	MEDIATHEQUE	Adjoint du patrimoine territorial	TC /TNC
1	ANIMATION	Adjoint d'animation territorial	TC /TNC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées au **23/10/2025** ;
- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogés à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
Cécile GANE




Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER